

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
29/06/2018	03/07/2018	F09318P0231
1. Intitulé du projet		
Réalisation du Campus Sport Santé - Domaine du Pigeonnier / Commune de Mougins		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCI du Pigeonnier - C/O MIPROM	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Laurent MILLARA, Président	
RCS // SIRET	5 2 1 5 8 6 9 2 5 0 0 0 2 1	Forme juridique S.A.S
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
39. a) Travaux et constructions (...) qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000m ² et 40 000m ²	- Création d'un Campus Sport Santé d'environ 15 050 m ² de surface de plancher.	
47.a) Défrichement soumis à autorisation (...) portant sur une superficie de plus de 0,5 ha	- Défrichement portant sur une surface d'environ 7,2 ha.	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le projet consiste à la réalisation d'un Campus Sport Santé Intégrant : des équipements sportifs, des pôles Santé et Bien-être, une structure d'hébergement hôtelier et de restauration, des logements en mixité sociale, une nouvelle voie d'accès et des stationnements.		
Environ 8 600 m ² seront dédiés aux équipements et installations sportives, structure hôtelière et de restauration (hors piscine), et 6 450 m ² seront dédiés aux logements.		
Le projet nécessite la démolition d'une ancienne bâtisse et de trois autres constructions ainsi que d'une serre.		

4.2 Objectifs du projet

la municipalité souhaite poursuivre le développement de Mougins et de son économie locale tout en apportant de nouveaux services à sa population.

Le concept de Campus Sport Santé permet de lier des actions de recherches sur la santé à des séjours sportifs, des pratiques sportives de prévention santé et bien-être, ainsi qu'à des pratiques d'entreprises.

Il s'inscrit dans la continuité du programme de recherche « As du cœur » soutenu et accompagné par de nombreuses institutions de santé et de recherche, par des médecins et partenaires privés ainsi que par l'Agence Régionale de Santé PACA.

Ce projet s'accompagne également d'une offre diversifiée en logements, notamment à destination des actifs travaillant sur la commune et au cœur de la technopole de Sophia Antipolis.

Ce projet novateur propose ainsi de nouvelles activités économiques dans le quartier du Font de l'Orme, crée des équipements sportifs polyvalents en association avec le domaine de la santé et propose une offre diversifiée en logements, dont 35% de logements aidés, à destination des actifs.

La prise en compte de la dimension environnementale et paysagère permet de garantir une bonne qualité de vie pour les futurs usagers et résidents et de préserver le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le déroulement des travaux sera le suivant ;

1. Travaux de préparation, démolition des constructions, et dégagement des emprises,
2. Défrichage et débroussaillage,
3. Reprise et extension des réseaux secs et humides,
4. Construction des bâtiments et équipements,
5. Travaux de voiries et aménagements de surfaces,
6. Aménagements paysagers, espaces verts et signalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet comprend :

- des équipements sportifs (stade d'athlétisme, piscine olympique, salles de musculation, de cardio-training, terrain de badminton, de padel, plateau d'analyse de la performance sportive),
- un pôle Santé (salles de kiné, cabinets de consultations...),
- un pôle Bien-être (piscine intérieure de 100 m², bassins détente, salle de fitness...),
- une structure d'accueil et d'administration,
- une structure d'hébergement hôtelière d'environ 100 chambres et de restauration,
- un programme de logement dont : environ 40 logements aidés pour actifs, et environ 75 logements en accession,
- 434 places de stationnements privées (en souterrain et aériennes),
- des voies de desserte internes,
- une voie destinée à l'accès des secours.

Un espace vert ouvert au public d'environ 2,5 ha sera aménagé en partie Sud et Est du terrain. Des sentiers seront réalisés et du mobilier posé à cet effet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Un dossier de demande d'autorisation de défricher,
- Un dossier de demande de permis de construire,
- Un dossier de Police de l'Eau.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU communal a fait l'objet d'une évaluation environnementale, laquelle est jointe en annexe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Réalisation d'équipements, installations sportives, structure hôtelière et de restauration	- 8 600 m ² de SdP
- Construction de 115 logements	- 6 450 m ² de SdP
- Stationnements privés	- total 434 places dont 206 places pour les collectifs de logements
- Défrichement	- surface d'environ 7,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Domaine du Pigeonnier
 Quartier du Font de l'Orme
 06251 Mougins

 Département des Alpes-Maritimes (06)
 FRANCE

9 parcelles concernées par le défrichement:
 - AA 35, 37p, 42, 72, 73p, 75, 198, 201p, 205.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 07° 01' 97 " E Lat. 43° 60' 85 " N

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ E Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Mougins

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oul Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oul Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche recensée à proximité du site est la ZNIEFF terrestre de type II dénommée "Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque" n°06124100. Elle est située à une cinquantaine de mètres au Nord-Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Mougins est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Alpes-Maritimes approuvé le 27/10/2011. Le PPBE dans sa version VII est en cours d'élaboration. Le projet par sa nature et ses objectifs ne remet pas en cause les actions mises en place dans le cadre du PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Près de 0,9 ha de zones humides seront impactées. Une mesure de compensation sera détaillée dans le dossier Loi sur l'eau. Cette mesure sera mise en place sur le site si possible, à hauteur de 200% de la surface perdue, conformément au principe de compensation défini par le SDAGE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : - Feu de Forêt - approuvé le 12/09/2008 (Le projet est situé essentiellement dans une zone bleue B1, et en partie en zone rouge et bleue B1a du PPRif). - Mouvement de terrain - prescrit le 27/07/2015 (Le projet est situé dans une zone bleue d'aléa faible à moyen).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se localise dans le périmètre du site inscrit "Littoral Ouest" au titre des sites et monuments naturels.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches recensées sont les sites ZSC Dôme de Biot et ZSC Baie et cap d'Antibes – Iles de Lérins, à plus de 6,5 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éventuels excédents de matériaux issus des démolitions et terrassements seront réutilisés au maximum sur le site pour les remblais, soit trlés et valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains d'assiette du projet concernent essentiellement des terrains boisés et des prairies. Une mesure d'évitement a été mise en place. Le projet engendrera une destruction de certains habitats et espèces végétales. Un dossier de demande de dérogation relative aux espèces protégées (CNPN) sera déposé et comportera des mesures de compensation. Pour la faune, l'impact sera significatif pour les amphibiens. Le boisement à l'Est du site sera conservé et de nouveaux habitats seront néanmoins créés. Des mesures de réduction sont détaillées dans l'évaluation environnementale jointe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 sera réalisée et jointe au dossier loi sur l'eau. Pour autant, les prospections n'ont pas mises en évidence d'espèces ou d'habitats présents dans les sites Natura 2000 à proximité du site. Au vu de l'importante distance entre le projet et les sites Natura 2000, le projet n'aura pas d'impact sur ces sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Environ 5,2 ha de milieux naturels enclavés dans un secteur urbain seront consommés. Le site subira une action de défrichage pour la réalisation du projet. Le boisement Est sera conservé.</p> <p>Les EBC déclassés seront remplacés par une surface supérieure.</p> <p>Des Espaces Boisés Classés seront ainsi définis au Sud du vallon afin de permettre le développement d'une ripisylve naturelle absente sur le site aujourd'hui.</p> <p>Le site ne comporte aucun espace agricole.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prend en compte les préconisations du PPR Incendies de Forêt. Aucune construction ne sera réalisée en zone rouge et une voie périphérique de défense incendie sera aménagée autour des logements collectifs.</p> <p>Des aménagements seront réalisés afin de tenir compte du risque inondation: le ruisseau Sud sera redimensionné, un mur guide-eau le long du stade réalisé, des seuils au droit des entrées sous-sols (parkings) des bâtiments d'habitation mis en place. Une réflexion sur l'implantation des bâtiments et des voles par rapport aux vallons a été menée. Un POMSE sera établi.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il est précisé que les vallons présents ne sont pas identifiés comme cours d'eau par la cartographie de la DDTM06.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra une légère augmentation du trafic, d'environ 636 véhicules par jour (hypothèse haute). Une nouvelle voie de desserte sera créée afin de permettre un accès direct au campus par la RD 98.</p> <p>En termes de circulation, les deux giratoires(RD98 x allée des Ormes et RD98 x RD3) seront soit en limite de capacité soit saturés à l'HPM. Cette situation étant déjà quasi-similaire actuellement.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet modifiera faiblement l'ambiance sonore du fait de l'augmentation de la population présente et du trafic supplémentaire induit.</p> <p>Actuellement le site est faiblement concerné par le bruit routier de la RD98 et de l'allée des Ormes.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives aux abords du périmètre du projet. Le projet n'engendrera pas d'odeurs supplémentaires.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux sont susceptibles de créer des vibrations. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments construits et les lampadaires qui seront mis en place afin d'éclairer les voies de circulation internes seront de nouvelles sources d'émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources d'émissions lumineuses existantes aux abords du site du projet sont essentiellement liées à la RD98, à l'allée des Ormes, aux habitations individuelles et à la technopôle du Font de l'Orme.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Les émissions engendrées ne devraient pas être significatives et se limiteront à la durée du chantier. L'augmentation de trafic en phase exploitation engendra des émissions de polluants supplémentaires.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le vallon s'écoulant au centre du site sera détourné en entrée des terrains du projet et recalibré, à ciel ouvert, au droit du Campus sportif et du secteur habitation puis retrouvera plus à l'Est son cours actuel. Le vallon sera également retravaillé afin de supprimer un seuil et de le curer, opérations indispensables pour limiter le risque inondation. Un dossier loi sur l'eau sera réalisé. Deux bassins de rétention d'environ 3255m ³ et 1364 m ³ seront créés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées avant rejet dans le milieu naturel, notamment au travers des deux bassins de rétention. Les eaux usées engendrées par le projet (activités et logements) seront envoyées vers le réseau collectif d'assainissement.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. En phase exploitation, ce projet engendra la production de déchets ménagers qui seront collectés par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) dans le cadre de sa compétence.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trois entités végétales remarquables présentes sur le site et repérées au PLU seront soit déclassées/reclassées, soit déplacées dans le périmètre du projet. La qualité paysagère et architecturale du projet garantit sa bonne insertion dans l'environnement. En effet, des "transparences visuelles" longitudinales et transversales seront maintenues, la ceinture boisée renforcée et des plantations réalisées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques éléments bâtis, pour la plupart abandonnés, sont présents et seront démolis. Le projet développe une mixité fonctionnelle et sociale sur le Domaine du Pigeonnier, ancienne propriété résidentielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale est susceptible d'avoir des incidences cumulées et est à prendre en compte :

- Création d'un Projet de construction d'un centre commercial, d'un hôtel et de bureaux – ZAC des Clausonnes – Valbonne (06560).

Les effets cumulés attendus sont liés au développement de l'activité économique du secteur de Sophia-Antipolis, et à la future offre hôtelière qui y sera associée. Pour autant, la clientèle de ces structures sera vraisemblablement différente sur les deux sites concernés, ce qui ne devrait pas engendrer de difficultés en matière de fonctionnement et d'aires de chalandise.

Si ces projets vont engendrer des flux de circulations supplémentaires aux entrées du parc d'activités de Sophia-Antipolis, l'aménagement des infrastructures routières, permettant d'englober le trafic généré, est prise en compte notamment au niveau de la ZAC des Clausonnes, et sera couplé au projet de desserte du bus-tram de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

4.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures seront mises en œuvre durant la phase chantier :

- le ballage des zones à enjeux avant travaux, la définition d'un calendrier écologique, et l'intervention d'un écologue,
- la mise en œuvre de système d'assainissement provisoire,
- la limitation des émissions de poussières,
- la gestion et le stockage des déchets induits par les travaux,
- la planification des travaux et une organisation optimale du chantier afin de limiter son impact sur les populations riveraines.

En phase d'exploitation, les principales mesures concernant le patrimoine naturel et le paysage seront :

- la préservation du boisement Est et des espaces patrimoniaux identifiés (au Sud des logements), et la réalisation de plantations,
- la création d'une zone de surprofondeur entre les deux vallons, la mise en place de marges de recul par rapport aux vallons,
- la conservation des murets dans la mesure du possible,
- le maintien des transparences paysagères afin de conserver des vues ouvertes du golf jusqu'aux équipements sportifs,
- la mise en œuvre de mesure de compensation vis à vis de la destruction de la zone humide.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, il a d'ores et déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Mougins, laquelle est insérée en annexe. Des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement ont été définies vis à vis des habitats naturels et de la zone humide. D'autre part, la première version du projet avait fait l'objet d'un avis de l'AE le 28/07/2015. Le projet a été revu depuis, des études complémentaires ont été menées et ont permis d'intégrer de nouveaux éléments en matière de préservation de l'environnement et du paysage, et de traitement des risques, notamment d'inondation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les pages auxquelles elles se rattachent

Objet
Evaluation environnementale du dossier de déclaration de projet, et ses annexes, à savoir l'étude hydraulique réalisée sur le site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon le 29 Juin 2018.

Signature

SCI DU PIGEONNIER

Société civile immobilière
au capital de 1 000,00 Euros
67 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON
SIRET 827 943 796 00017

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

